

ASSEMBLEES GENERALES FFMC 2019 MESCHERS SUR GIRONDE (17)

Table des matières

Table des matières	1
Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2019.....	2
Assemblée générale ordinaire du 8 juin 2019.....	8
I. Présentation du rapport moral du Bureau national.....	8
II. Rapport du trésorier national.....	11
III. Présentation du rapport financier 2018.....	12
IV. Présentation des budgets prévisionnels 2019 et 2020.....	12
V. Présentation du rapport du Vérificateur aux comptes (VAC).....	16
VI. Présentation visuelle des candidats au Bureau national et aux postes de vérificateurs aux comptes.....	18
Journée du 9 juin 2019.....	20
VII. Présentation et débats – Fil rouge : le respect mutuel des libertés.....	20
VIII. Ateliers.....	21
IX. Restitution des ateliers en plénière.....	23
Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2019.....	24
X. Débats actus.....	24
XI. Election des vérificateurs aux comptes (VAC).....	30
XII. Élection des membres du Bureau national.....	32

Fédération Française des Motards en Colère

8 rue Jean Jacques Rousseau, 93100 MONTREUIL – Tel : 01.48.18.03.20

contact@ffmc.fr – www.ffmc.fr

Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2019

Étaient présents à la tribune :

- Les membres du Bureau national :
Céline Aubrun, Francis Cervellin, Fabien Delrot, Michel Ecochard, Richard Esposito, Frédy Guilbert –
Excusée : Christelle Audigier
- Les membres du Secrétariat national :
Marc Bertrand (Chargé de Mission Sécurité Routière), Vanessa Lebrun (Secrétaire comptable), Valérie Louyot (Coordinatrice du Secrétariat national), Didier Renoux (Chargé de Mission Communication et Logistique), Eric Thiollier (chargé de missions)

Étaient représentés dans la salle :

- Les mandataires : Nicolas Auffret, Norbert Cabrol, Sandrine Chauvet, Philippe Guérin, Pierre-Henri Marchand, Cyrille Petion, Fabrice Vidal, France Wolf, - Excusés : Nicolas Garand, Eric Maldiney
- Les antennes FFMC : 01, 03, 04, 06, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 22, 23, 24, 26/07, 28, 29, 30, 32, 33, 34, 35, 37, 39, 40, 43, 44, 45, 46, 47, 49, 50, 51, 53, 54, 57, 59, 60, 62, 63, 64, 65, 66, 69, 71, 72, 73, 74, 76, 77, 78, 79, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 91, 973, 974 et PPC.
- Les structures :
Association pour la Formation Des Motards (AFDM),
Assurance Mutuelle Des Motards (AMDM),
Editions de la FFMC
FFMC Loisirs.
- 3 associations adhérentes :
Association motocycliste alternative (AMA)
Gai moto club (GMC)
Solidarité motards accidentés (SMA)

Ce procès-verbal est rédigé à partir d'une prise de notes en cours d'Assemblée Générale, il peut subsister des erreurs ou des oublis, merci de nous les signaler au plus vite.

Le Bureau national :

- Adresse ses remerciements à l'antenne FFMC 17 qui nous accueille cette année à Meschers sur Gironde en Charente Maritime.
- Remercie les deux antennes des DOM, la Guyane (973) et la Réunion (974), d'être venus jusqu'à nous. Invite l'assemblée à observer une minute de silence pour nos amis qui nous ont quittés au cours de l'année.

Cf. discours d'ouverture de Fabien Delrot en annexe.

La présidence de séance est assurée par Fabien Delrot.

L'assemblée générale extraordinaire porte sur la modification des statuts, chaque modification faisant l'objet d'une résolution.

- Quorum

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si au moins la moitié des antennes et structures et associations adhérentes à jour de cotisation sont représentées par au moins un délégué.

Au 8 juin 2019, la FFMC compte 85 antennes, 3 structures et 2 associations à jour de cotisation. Le quorum est donc fixé à 44 antennes, structures et associations représentées par au moins un délégué.

La feuille d'émargement atteste que sont présentes :

- 63 antennes
- 3 structures
- 2 associations adhérentes

Le quorum est atteint.

- Modalités de vote

Le vote a lieu à main levée. Le vote à bulletin secret peut être demandé par un délégué ou un membre du Bureau national.

L'assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, comptabilisés en fonction du nombre de bulletins distribués.

- Nombre de bulletins distribués : 148 à 14h00.
- La majorité des deux tiers se situe donc à : 99 voix
- Désignation de deux scrutateurs : Chrystel Beis (974) et Sandrine Chauvet (91)
- Vote des résolutions à l'ordre du jour

Le nombre de bulletins distribué est passé progressivement à 157 suite à l'arrivée de retardataires. Ce qui situe la majorité des deux tiers à 105 voix.

Résolution n° 1

L'assemblée générale valide la modification de l'article 4 des statuts, rédigé dans les termes suivants :

« Article 4 – Objet

L'objectif de la Fédération française des motards en colère est de fédérer les usagers des deux et trois-roues motorisés (du cyclo au gros cube) autour des valeurs qui ont motivé sa création et continuent de l'animer.

Elle agit pour développer la pratique des deux-roues motorisés ou engins assimilés. Elle défend, sans corporatisme, leurs utilisateurs en tant qu'usagers de la route et en tant que consommateurs, notamment en luttant contre le vol. Elle agit pour la sécurité et le partage de la route sur la base du développement de l'information, de la prévention, et de la formation, et pour faire prévaloir la connaissance et la prise de conscience plutôt que les mesures répressives.

Elle agit également pour promouvoir les valeurs de solidarité, d'égalité et de liberté, visant à permettre au plus grand nombre la pratique des deux ou trois roues motorisés (du cyclo au gros cube), dans un esprit de responsabilité et d'entraide.

Elle préserve son indépendance vis à vis de tout pouvoir, et rassemble les motards sans discrimination. Elle se prononce contre le racisme et tout ce qui tendrait à instaurer des discriminations, que ce soit l'origine ethnique, le niveau social, les choix politiques ou religieux, l'âge, le sexe, les préférences sexuelles, **l'état de santé, le handicap**. Elle fonde son action sur la responsabilisation et la tolérance.

Partie prenante du mouvement social, elle favorise l'intervention des motards en tant que citoyens. Dans la continuité de ses valeurs, la FFMC se reconnaît dans les principes de l'Economie sociale qui place en son centre, les individus, le fonctionnement démocratique, et où le profit n'est pas une finalité. Elle en soutient les fondements par ses actions et ses prises de position, par l'intermédiaire, soit des instances de la Fédération, soit des structures qu'elle reconnaît comme appartenant au Mouvement FFMC.

Ses moyens d'action sont : l'organisation de manifestations, la participation à des réunions, colloques et autres forums, la tenue de stands d'information, la formation de bénévoles, la diffusion d'informations, la sensibilisation des usagers de la route.

Afin de favoriser la réalisation de cet objet, l'association pourra réaliser, de façon accessoire, des activités lucratives. »

Pour : 145

Contre : 3

Abstention : 1

La résolution est approuvée.

Résolution n° 2

L'assemblée générale valide la modification du point 4 de l'article 6 des statuts, rédigé dans les termes suivants :

« Article 6 – Acquisition de la qualité de membre adhérent

4- Adhésion d'une structure

L'adhésion d'une structure, **telle que définie par la FFMC dans le règlement intérieur**, est soumise à l'accord de l'assemblée générale. Le refus d'adhésion est notifié par le Bureau national à la structure sous 60 jours à compter de la décision de l'assemblée, par lettre simple ou courriel, accompagné du remboursement de la cotisation payée au titre de l'adhésion refusée. Il doit être motivé. »

Pour : 153	Contre : 0	Abstention : 0
------------	------------	----------------

La résolution est approuvée.

Résolution n°3

L'assemblée générale valide la modification du point 1 de l'article 9 des statuts, rédigé dans les termes suivants :

« Article 9 – Perte et suspension de la qualité de membre adhérent

1. Perte de la qualité de membre adhérent

La qualité de membre adhérent de la FFMC se perd automatiquement en cas :

- De démission notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ou courriel au Bureau national.
- De décès pour les personnes physiques ou de dissolution, pour quelque cause que ce soit, pour les personnes morales.
- De non-paiement de la cotisation dans les 60 jours qui suivent la relance adressée par lettre simple ou courriel par la FFMC.

Le Bureau national peut, sur décision motivée, prononcer la radiation d'un membre adhérent de la FFMC en cas de non-respect des statuts de la FFMC, d'une résolution adoptée par l'assemblée générale ou de tout autre motif grave. Pour être effective, sa décision doit être ratifiée par l'assemblée générale.

Le membre visé par une procédure de radiation sera convoqué :

- à la réunion du Bureau national qui engagera la procédure de radiation **au cours de laquelle il pourra exercer son droit à la défense,**
- à l'assemblée générale qui devra ratifier la radiation.

Dans tous les deux cas, la convocation sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception 30 jours avant l'événement, par le Bureau national.

La décision de radiation, ratifiée par l'assemblée générale, sera notifiée à l'intéressé par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours suivants.

La perte de qualité de membre de la FFMC nationale, pour quelque cause que ce soit, entraîne la perte de la qualité de membre d'une antenne départementale. »

Pour : 153	Contre : 0	Abstention : 0
------------	------------	----------------

La résolution est approuvée.

Résolution n°4

L'assemblée générale valide la modification de l'article 10 des statuts et rédigé dans les termes suivants :

« Article 10 – Perte de la qualité de membre de droit
La qualité de membre de droit se perd automatiquement **au 31 décembre de l'année au cours de laquelle l'intéressé est devenu sociétaire de l'AMDM au bout d'un an.** »

Pour : 153	Contre : 0	Abstention : 0
------------	------------	----------------

La résolution est approuvée.

Résolution n°5

L'assemblée générale valide la modification du point 6 de l'article 13 ainsi que l'article 16 des statuts et rédigé dans les termes suivants :

« Article 13 – Le Bureau national

6. Réunions et délibérations

Le Bureau national se réunit au moins dix fois par an, et chaque fois qu'il le juge utile sur proposition d'au moins trois de ses membres, soit au siège, soit en tout autre endroit convenu par la moitié au moins de ses membres en exercice.

Les convocations sont adressées par courriel aux membres du Bureau national par le secrétariat national sept jours avant la réunion, sauf cas d'urgence nécessité par l'actualité. Elles mentionnent l'ordre du jour de la réunion.

Les réunions du Bureau national sont ouvertes à tous les membres de l'association, sauf si le Bureau national prononce le huis clos.

Le huis clos peut être proposé par un membre du Bureau national. Il est décidé à la majorité simple des membres du Bureau national en exercice.

Le recours au huis clos doit être précisé sur l'acte de convocation de la réunion. Les décisions qui y sont éventuellement prises devront figurer au procès-verbal.

Le délégué général Le(la) responsable en charge du Secrétariat National assiste à tout ou partie des réunions du Bureau national et dispose d'une voix consultative.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents.

Nul ne peut voter par procuration au sein du Bureau national. Les membres absents peuvent seulement donner leur avis écrit sur les questions portées à l'ordre du jour.

Les votes ont lieu à main levée, le vote à bulletin secret peut être demandé par un membre du Bureau.

Le Bureau national ne délibère valablement que si la moitié de ses membres plus un sont présents. Si ce quorum n'est pas atteint le Bureau est convoqué, avec le même ordre du jour, dans un délai de sept jours. Le Bureau délibère alors valablement quel que soit le nombre de membres présents.

Le Bureau national peut également prendre toute décision en utilisant la vidéoconférence.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres en exercice et retranscrites dans le compte rendu de la réunion qui suit.

Il est établi un procès-verbal des décisions du Bureau national signé par deux membres du Bureau et retranscrit dans l'ordre chronologique sur le registre des délibérations.

Les comptes rendus de réunions et les procès-verbaux des décisions du Bureau national sont consultables par tous les membres de l'association au siège social. »

« Article 16 – Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an, à la date fixée par le Bureau national dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Elle ne délibère valablement que si le tiers des membres disposant du droit de vote sont représentés par au moins un délégué. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget et donne quitus aux membres du Bureau national.

Elle doit nommer au moins un vérificateur aux comptes et le charger de faire un rapport.

Elle approuve le rapport moral du Bureau national.

En cas de refus de quitus du rapport moral ou financier, le Bureau national est déclaré démissionnaire de fait. De nouvelles élections ont lieu immédiatement. Elles sont organisées par un collectif composé de quatre délégués **du délégué général de la FFMC et du juriste de la FFMC et du (de la) salarié(e) en charge du dossier au Secrétariat National de la FFMC.** Les quatre délégués sont choisis parmi les volontaires et sont les deux plus âgés et les deux plus jeunes.

Les membres sortants du Bureau national peuvent se représenter.

L'assemblée générale ordinaire procède à l'élection des nouveaux membres du Bureau national.

Elle statue à la majorité absolue des membres présents ou représentés, comptabilisés en fonction du nombre de bulletins distribués, sauf lors des élections des membres du Bureau national et des vérificateurs aux comptes où elle statue à la majorité simple.

En cas d'égalité entre plusieurs candidats, le candidat élu est celui qui a obtenu le moins de voix "contre". Si l'égalité perdure, le mandat est attribué au candidat qui adhère, en continu, depuis le plus longtemps. »

Pour : 145	Contre : 1	Abstention : 7
------------	------------	----------------

La résolution est approuvée.

Résolution n° 6

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de mise en œuvre, de publicité ou autres, résultant des résolutions votées.

Pour : 142	Contre : 2	Abstention : 11
------------	------------	-----------------

La résolution est approuvée.

Clôture de l'Assemblée Générale extraordinaire

Assemblée générale ordinaire du 8 juin 2019

1. Présentation du rapport moral du Bureau national
La lecture du rapport moral est faite par Fabien Delrot, et les membres du BN présentent leurs dossiers respectifs (Cf. annexe).

Questions de la salle :

NB : l'indication entre parenthèses à côté de chaque nom correspond à l'organisation à laquelle appartient la personne qui parle. Un numéro indique le département d'une antenne FFMC.

Bernard (34) : demande si nous avons des précisions sur la nouvelle réforme du permis. Cela entraînera-t-il l'obligation de repasser le code pour chaque catégorie ?

France Wolf (Mandataire CNSR / CSER) : indique que le code actuel intitulé Examen théorique général (ETG) sera remplacé par l'Examen théorique moto (ETM). Les titulaires du code auto de moins de 5 ans ne pourront plus en bénéficier pour le permis moto, mais devront passer l'ETM.

Dominique Boulin (79) : se dit interpellé sur le nombre d'antennes qui ne sont pas à jour de cotisations.

Fabien Delrot (BN) : à ce jour, quatre antennes ne sont pas à jour de cotisations ; elles n'ont donc pas le droit de vote, et ne sont de toute façon pas présentes aux Assises.

Frédéric Ouvrard (65) : se dit surpris de ne pas avoir d'organigramme du SN, ne connaît pas le rôle des membres du SN.

Valérie Louyot (SN) : répond que les rôles de chacun sont précisés dans le rapport d'activité, à savoir :

Didier Renoux est chargé de communication

Marc Bertrand est chargé de mission sécurité routière

Vanessa Lebrun est secrétaire comptable

Valérie Louyot est coordinatrice du secrétariat national

Eric Thiollier prête main forte au SN dans le cadre d'un CDD jusqu'au 18/06/19.

Frédéric Ouvrard (65) : indique que cela ne répond pas à sa question. Ne sait pas ce que ces appellations recouvrent comme missions.

Marie-Christine Rappold (04) : suggère au BN de nommer trois personnes pour valider les comptes rendus, de façon à gagner du temps pour la diffusion.

Fabien Delrot (BN) : répond que les validations des comptes-rendus résultent d'un travail collégial de l'ensemble du BN.

Patrice Moreaux (74) : complète la question de Frédéric Ouvrard. Il aimerait avoir des précisions sur la signification de « coordinatrice du SN », d'autant que la masse salariale représente un poste important dans les finances. Par ailleurs, on a embauché une personne à mi-temps pour travailler sur le site, puis sur la rédaction d'un livre. Aimerait avoir des explications sur ce sujet.

Fabien Delrot (BN) : un travail rédactionnel énorme a été fait pour refondre le site, et l'idée est venue d'en profiter pour recenser les articles retraçant l'histoire de la FFMC dans un livre.

Guillaume Chocteau (44) : précise que ce livre retracera surtout les relations de la FFMC avec les pouvoirs publics qui s'adressera aux motards aussi bien en interne qu'en externe, en expliquant ce que la FFMC a fait et pourquoi elle l'a fait. Il s'agit ensuite de mettre de l'humain avec interviews de militants depuis la création de la FFMC.

Valérie Louyot (SN) : apporte des précisions sur la fonction de coordinatrice du secrétariat national, même si le terme de « coordinateur » n'est pas étranger pour les militants de la FFMC (Cf. coordinateur du BN, coordinateur d'une antenne). Le rôle de coordinatrice du SN est de faire le lien entre le SN et le BN et de coordonner l'équipe des salariés pour que les décisions du BN soient mises en œuvre de façon cohérente. Par ailleurs, les salariés ont chacun une mission principale reprise dans l'intitulé de leur poste, mais comme dans toute structure de cette taille, les missions sont larges et nul n'est cantonné à un type de tâches précis, le tout étant de mettre en œuvre les décisions du BN et de répondre aux demandes des antennes.

Sophie Brunette (22) : suggère aux nouveaux militants de poser ce type de questions relatives au fonctionnement de la FFMC avant l'AG en sollicitant par exemple les autres antennes, ce afin d'éviter de perdre du temps en AG, merci.

Eric Moro (34) : il a été dit que le lien entre le BN et les antennes serait renforcé. Comment cela se traduit-il concrètement ?

Fabien Delrot (BN) : confirme la volonté du BN de retisser du lien avec les antennes, car cela manque, et dans les deux sens. Cette année, des membres du BN se sont rendus en antennes, notamment lors d'AG, et il faudrait idéalement qu'un salarié soit dédié à cela de façon à faire le lien en permanence entre le National et les antennes.

Joël Béringuier (66) : s'interroge sur les causes de la désaffection des adhérents et se demande si cela n'est pas lié à la suppression de la carte d'adhérent.

Céline Aubrun (BN) : rappelle que la carte n'a pas disparu, elle a été dématérialisée. Il est toujours possible, pour ceux qui le souhaitent, d'imprimer leur carte, soit eux-mêmes, soit en le demandant à leur antenne. Et si l'antenne rencontre des difficultés, elle peut contacter le SN qui lui viendra en aide.

Lionel Audy (24) : indique que le même type de demande est adressé à son antenne. Dans ce cas, l'antenne imprime et plastifie la carte.

Dominique Jacquart (88) : indique que le même type de demande a été fait par des adhérents de son antenne. Il leur a été répondu que la carte pouvait être imprimée et plastifiée et mise à leur disposition à l'antenne de façon à éviter les frais d'affranchissement. Résultat : sur 65 adhérents, seules 6 ont maintenu leur demande. Le fait d'imprimer la carte juste pour les adhérents qui le demandent constitue donc une belle économie.

Alain Stotz (06) : constate que la FFMC manque de jeunes, et ne parvient pas à retenir ceux qui adhèrent. Pourtant, la présence de jeunes peut en faire venir d'autres. L'idée à la 06 est d'intégrer des jeunes au C.A., de leur confier des responsabilités. Ainsi à la 06, ils ont nommé un jeune vice-coordonateur.

Fabien Delrot (BN) : remercie Alain pour cette intervention, et confirme que ce sujet très important de l'adhésion des jeunes sera de nouveau évoqué lors des Assises, notamment lors des débats du lundi matin.

Thierry Sayag (78) : la FFMC a enregistré une hausse du nombre d'adhésions en 2018. Quelle analyse en est faite par le BN ? Cela est-il lié aux Sociétaires membres de droit (SMD) ?

Fabien Delrot (BN) : répond que cette hausse est surtout liée à l'annonce du Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 09/01/2018 sur la mise en place du 80 km/h.

Yoann Simon (50) : fait part de la grande déception des militants par rapport au 80 km/h, ajoute que dans ce contexte il est très difficile de reconvaincre des anciens, et encore plus difficile d'obtenir de nouvelles adhésions.

Sylvie Delrot (73) : pose la question à Frédy Guilbert de savoir quel est le nombre de questions posées à la Commission juridique (CJ) et le taux de réponse des avocats de la CJ car l'antenne 73 a posé deux questions restées sans réponse, à son regret.

D'autre part, dans le cadre de la transition énergétique et écologique, est en attente de réponses qui arriveront certainement à l'issue de la journée du dimanche. Mais comme nous nous faisons les représentants de l'expression d'une liberté, allons-nous également parler de la liberté par rapport à tout ce qui est numérique et la FFMC pourra-t-elle également y trouver sa place ?

Frédy Guilbert (BN) : répond que les avocats de la CJ sont bénévoles. Le National retransmet systématiquement les questions à la CJ composée d'avocats bénévoles qui répondent la plupart du temps, mais pas toujours.

Alain Dubois (06) : vient aux nouvelles concernant le questionnaire adressé aux antennes sur la gestion des points noirs infrastructures.

Céline Aubrun (BN) : un groupe de travail a été récemment constitué par la Mutuelle. A ce jour, une seule réunion s'est tenue, pour le lancement du groupe. Le National tiendra les antennes informées des suites.

PAUSE

II. Rapport du trésorier national

Richard Esposito, Trésorier national, présente son rapport (Cf. annexe)

Questions de la salle :

Un militant qui ne s'est pas présenté : demande si les sociétaires membres de droit (SMD) sont compris dans les adhérents.

Richard Esposito (BN) : répond que d'un point de vue comptable, les SMD ne sont pas adhérents. Ce serait bien de les transformer en adhérents, voire en militants.

Thierry Sayag (78) : demande combien de SMD ont été transformés en adhérents.

Richard Esposito (BN) : répond que 65 SMD ont été transformés en adhérents, ce qui est marginal.

Pascal Berenguier (30) : regrette de ne pas avoir bénéficié de formation en trésorerie. Même lors des dernières JTI où une formation des trésoriers était prévue, celle-ci n'a pas eu lieu. Quand cela pourra-t-il se faire ?

Richard Esposito (BN) : avant d'avoir une formation spécifique, Vanessa Lebrun, Marc Leblanc et Richard Esposito peuvent répondre aux questions qui se posent dans l'utilisation de SCOTR.

Céline Aubrun (BN) : rappelle que le BN travaille sur le sujet de la formation, et la trésorerie en fait partie.

Cécile Chiappe (13) : demande si des thèmes de formations autres que la trésorerie sont prévues pour les prochaines JTI.

Céline Aubrun (BN) : répond qu'à ce jour, la priorité est la formation des membres du BN pour qu'ils puissent mettre ces compétences à disposition de la FFMC. Par la suite, des formations seront mises en place pour les antennes sur différents thèmes, les modalités restant à déterminer.

Jacques Barac (30) : a entendu que le nombre des adhésions était en baisse de 25 %, ce qui représente une diminution importante des ressources ; comment, dans ces conditions, est-il possible de financer l'embauche d'un salarié supplémentaire ?

Fabien Delrot (BN) : cette question sera traitée lors de la présentation du prévisionnel.

Vincent Oudinet (06) : interroge le BN sur les outils qu'il peut apporter aux antennes pour inciter les SMD à devenir adhérents, et notamment les jeunes.

Michel Ecochard (BN) : lui demande comment lui a été convaincu d'adhérer à la FFMC.

Vincent Oudinet (06) : répond qu'il a participé à des réunions mensuelles qui l'ont intéressé. Et le déclencheur a été pour lui l'ERJ.

Michel Ecochard (BN) : le félicite pour son engagement et lui indique qu'il a donc la réponse pour convaincre les autres.

Jean Antoine (O6) : porte connaissance à l'assemblée le fait que Vincent, trop humble pour en parler, a filmé l'agression d'Aix en Provence, ce qui a permis de défendre les motards.

III. Présentation du rapport financier 2018

Fabrice Vidal, Mandataire gestion finances présente le rapport financier (Cf. annexe)

IV. Présentation des budgets prévisionnels 2019 et 2020

Fabrice Vidal, mandataire gestion finances présente les budgets prévisionnels (Cf. annexe)

Questions de la salle :

Pascale Boutet (44) : demande un éclaircissement sur les lignes de cotisations Education routière pour la jeunesse (ERJ), les déplacements ERJ et quid de la non-programmation des formations ?

Richard Esposito (BN) : concernant l'ERJ, pour des raisons de fiscalité, l'AFDM ne facture plus que les honoraires des intervenants, les hébergements et déplacements des formateurs et participants sont désormais directement pris en charge par la FFMC.

Fabrice Vidal (mandataire gestion finances) : précise que le coût net 2018 pour le National est de 1 000 € (erratum : le coût net 2018 pour le National est de 5 000 €). Les cotisations sont payées par les structures du Mouvement qui financent l'ERJ.

Pascale Boutet (44) : demande quelles sont les structures qui payent une cotisation ERJ ?

Richard Esposito (BN) : répond qu'il s'agit des structures du Mouvement.

Thierry Garçonnet (10) : a relevé des incohérences et a quelques interrogations :

- par rapport aux créances : à quoi le montant correspond-il ?
- ne trouve pas trace des intérêts financiers qui pourraient être générés par les disponibilités
- la version présentée ne correspond pas à la version papier

Fabrice Vidal (mandataire gestion finances) : précise que même si certains chiffres diffèrent entre la présentation et la version papier, ce qui compte, c'est que les totaux sont les mêmes. En effet, les comptes envoyés par courrier ont été réalisés par notre cabinet comptable. Pour la présentation, cette année comme l'an dernier, Fabrice a adopté un schéma qui soit plus intelligible pour des non-comptables.

Concernant le niveau de créances, une grande partie représente le solde dû par la Mutuelle des Motards qui verse chaque année sa cotisation en deux fois : a compte, puis solde après édition des comptes. Les autres créances sont des sommes dues par des antennes à la trésorerie nationale. C'est un niveau de créance récurrent.

Sur la question des intérêts, les disponibilités génèrent des produits financiers très faibles et réguliers car placées sur des livrets ne comportant aucun risque, mais avec des taux proches de zéro, et même parfois négatifs.

Francis Compère (79) : note que malgré une forte hausse du montant de l'adhésion, le montant global des cotisations des antennes diminue alors que les cotisations sont basées sur le nombre d'adhérents, aimerait une explication.

De plus, l'augmentation du montant de l'adhésion était annoncée pour couvrir les frais du site internet. Or, il ne voit pas d'enregistrement de charges en 2018 liés au site internet.

Enfin, pour le site internet, on avait parlé d'une intervention bénévole. Or, on apprend aujourd'hui qu'une personne a été embauchée pour le site internet, et pour la rédaction d'un livre. Quel est le lien entre site internet et livre ?

Fabrice Vidal (mandataire gestion finances) : pour le site internet, un décaissement a été réalisé en 2018, mais le site a été mis en production en 2019, ce qui génère le décalage. Les dépenses sont conformes au budget prévisionnel pour le site internet. Le seul dépassement est un dépassement voulu, lié au souhait d'avoir des fonctionnalités supplémentaires.

Richard Esposito (BN) : rappelle que les différents devis reçus pour la réalisation du site internet étaient équivalents en termes de prix. La FFMC a donné son accord au mieux disant. Une fonctionnalité supplémentaire a été demandée pour vendre en ligne le livre retraçant l'histoire de la FFMC dans un premier temps, et peut-être d'autres choses par la suite.

Fabrice Vidal (mandataire gestion finances) : quant à la baisse des cotisations, pour rappel, les cotisations sont basées sur le nombre d'adhérents de l'année précédente, ce qui explique la baisse du montant global.

Chrystel Beis (974) : concernant l'ERJ, l'antenne 974 a trouvé le moyen de couvrir les frais de déplacements des intervenants en demandant un Plan départemental d'action et de sécurité routière (PDASR), et encourage les autres antennes à faire de même.

Marie-Christine Mathieu (79) : demande comment est calculée la cotisation de l'AMDM.

Richard Esposito (BN) : répond qu'une convention est passée entre l'AMDM et la FFMC qui précise les modalités de calcul. Il s'agit d'un pourcentage du chiffre d'affaires.

Célia Fine (04 et AMA) : regrette les difficultés rencontrées pour contacter les SMD, dont les coordonnées sont souvent mal renseignées (pas d'adresse mail, parfois pas non plus de numéro de téléphone). D'autre part, Célia se demande si c'est une bonne idée de solliciter les sociétaires dès la première année. Ne vaudrait-il mieux pas que la Mutuelle des Motards envoie chaque année, en même temps que l'appel à cotisation, un formulaire à compléter par le sociétaire qui indiquera vouloir ou non être membre de droit.

Guillaume Chocteau (44) : précise qu'il s'agit de la première année de contrat, et non la première année de pratique de la moto. La Mutuelle propose le statut de SMD aux primo-sociétaires, qui pour certains, font de la moto depuis

plusieurs années. Le décalage dans l'année est difficile car la Mutuelle ne voit le sociétaire qu'une fois dans l'année, au moment de la signature du contrat. Et l'envoi de formulaires chaque année risque de représenter de nombreux frais supplémentaires. Mais cela reste un sujet à discuter, ce n'est pas une fin de non-recevoir.

Chrystel Beis (974) : rejoint ce que dit Célia Fine ; sur 159 SMD, l'antenne 974 n'a compté que 16 adresses mails. Il conviendrait de sensibiliser les courtiers sur le sujet.

Monique Stotz (06) : indique que l'antenne 06 rencontre ces mêmes difficultés avec les SMD dont les coordonnées ne sont pas renseignées, auxquelles s'ajoute le rejet lors d'un envoi de 400 mails. Le contact par SMS fonctionne mieux. Monique invite les antennes à aller voir la procédure d'envoi gratuit de SMS mise à disposition sur le Cloud. Monique soumet également l'idée d'accompagner la dernière newsletter de l'année adressée aux SMD d'un message de type « attention, c'est la dernière newsletter que tu reçois. Si tu souhaites continuer de la recevoir, prends ton adhésion », cela permet d'obtenir quelques adhésions.

Des rencontres sont également organisées par la Mutuelle des Motards lors desquelles les militants sont invités à faire connaître la FFMC. Cela génère également quelques adhésions. Pour les personnes intéressées, mais réticentes à adhérer immédiatement, le statut de SMD leur est proposé.

Joël Béringuier (66) : souligne que le Règlement général de protection des données (RGPD) a au moins ceci de bon, qu'il nous a obligé à changer nos outils de communication, et donc à mesurer la portée des mails qu'on envoie. Le pourcentage de mails ouverts est très faible. Joël invite les antennes à s'interroger sur les actions et méthodes, notamment pour attirer les jeunes.

Frédéric Ouvrard (65) : est inquiet quant au moratoire envisagé pour l'ERJ qui rapporte de nombreuses adhésions. Le livre retraçant l'histoire de la FFMC est une bonne chose, permet d'augmenter le nombre de salariés au SN, mais ne permet pas d'augmenter le nombre d'adhésions. Frédéric se dit inquiet pour l'avenir de la FFMC, et s'il y a moins d'adhésions, il n'y aura plus besoin de salariés au SN.

Richard Esposito (BN) : le moratoire est prévu pour 2020. Mais si la situation s'améliore, le BN reverra sa position. Concernant les salariés à Montreuil, ils ont été 4 durant plusieurs années, puis sont passés à 3 durant plusieurs mois, c'est la raison pour laquelle nous avons fait appel à Eric Thiollier, en CDD. Guillaume Chocteau, pour la rédaction du livre, est également en CDD. Richard rappelle que nous sommes dans l'économie sociale et solidaire, il est donc normal de faire en sorte que les salariés travaillent dans de bonnes conditions, ce qui appelle aussi à leur efficacité. D'autre part, il s'agit d'un prévisionnel qui peut donc faire l'objet d'ajustements en fonction des événements.

Alain Quémener (PPC) : souligne le fait qu'établir un budget, c'est faire des choix politiques. A la FFMC, l'éducation est une priorité, l'ERJ est donc un secteur prioritaire. Cela prend du temps de s'emparer de la méthode employée auprès des jeunes car elle est contraire à ce que nous avons l'habitude de voir en tant qu'élèves ou enseignants. La formation à cette méthode est donc indispensable car elle favorise les échanges avec les élèves, contrairement à un cours magistral. Alain ne comprend pas comment il est possible de se priver d'une activité prioritaire, qui de surcroît ne coûte pas cher.

Richard Esposito (BN) : à ce jour, 500 personnes sont formées à la FFMC.

Céline Aubrun (BN) : un moratoire sur la formation des intervenants a été évoqué pour 2020 lors de la dernière réunion de BN, mais rien n'a encore été acté en commission ERJ. Le National est toujours à la recherche d'un 2^{ème} binôme de formateurs, et les antennes seront informées des suites.

Jacques Barac (30) : confirme que l'ERJ est une vitrine très positive pour la FFMC. Il souhaite connaître le cahier des charges des formateurs, cela pourrait permettre à des militants de postuler. D'autre part, la cotisation de la Mutuelle étant basée sur son chiffre d'affaires, Jacques invite les antennes à inciter les adhérents à signer un contrat avec la Mutuelle.

Patrice Moreaux (74) : fait part du besoin de l'antenne 74 d'envoyer des militants en formation ERJ. Par ailleurs, Patrice revient sur la question des salariés, il ne comprend pas quelle sera la situation en 2020 par rapport au nombre de personnes employées au SN. Est-il envisagé une embauche après le départ des deux personnes en CDD ? Autre chose, concernant le vote sur le rapport financier 2018 et le prévisionnel, n'y a-t-il qu'une seule résolution ou deux séparées ?

Fabrice Vidal (mandataire gestion finances) : la masse salariale indiquée dans le prévisionnel 2020 ne prévoit pas la reconduction des contrats d'Eric Thiollier et Guillaume Chocteau. Le nombre de salariés prévus (3 à Montreuil, 1 à Caen) est inférieur au nombre nécessaire au bon fonctionnement du SN.

Fabien Delrot (BN) : revient sur l'ERJ, indiquant qu'aujourd'hui, les antennes prennent en charge 100 € par personne, et le National prend le reste, 400 €. Fabien appuie la suggestion de Chrystel Beis (974) de demander des PDASR pour l'ERJ.

Fabrice Vidal (mandataire gestion finances) : répond à Patrice Moreaux (74) que le rapport financier 2018 et le prévisionnel font l'objet de 2 votes séparés.

Richard Esposito (BN) : précise que l'effectif actuel de 3 personnes à Montreuil est insuffisant. De plus, pour que les salariés soient efficaces, il faut qu'ils travaillent dans de bonnes conditions.

Jean-Michel Sénéchal (34) : trouve que les formateurs ERJ nous coûtent beaucoup trop cher et pense qu'il serait préférable d'avoir un peu de bénévolat de la part des formateurs, ce qui baisserait le coût de la formation. De plus, il serait heureux de décentraliser parfois la formation dans le Sud. Par ailleurs, à quoi correspond le montant de la cotisation FEMA ? A quoi cela sert-il ?

Fabien Delrot (BN) : rappelle que pour l'ERJ nous avons un agrément de l'Education nationale, la formation est donc dispensée par des professionnels. Fabien rappelle en outre la forte diminution du coût des formations depuis 3 ou 4 ans. Certes, on peut toujours faire mieux. Mais sommes-nous prêts à diminuer les coûts au détriment de la qualité ? A priori nous sommes tous d'accord pour dire non.

Eric Thiollier (SN) : la cotisation de la FEMA est calculée selon le nombre d'adhérents (1,50 € / adhérent). Le fait d'être adhérent à la FEMA permet par exemple de coordonner le travail de lobbying au niveau européen contre le contrôle technique, de connaître les directives européennes ensuite transposées quelques années plus tard au niveau national, donc cela permet d'avoir une visibilité sur ce qui se trame pour les années à venir. Cela permet aussi un échange de bonnes idées entre associations nationales. Et c'est la solidarité motarde au-delà des frontières.

Marc Bertrand (SN) : la question de savoir pourquoi nous sommes présents à la FEMA s'apparente à celle que posent des motards à la FFMC en demandant ce que peut leur apporter la FFMC ; Marc leur retourne la question : « comment ferais-tu de la moto en France si la FFMC n'existait pas ? » De la même façon, si la FEMA n'existait pas, comment ferions-nous de la moto en Europe si nos intérêts n'étaient pas défendus ?

Pascale Boutet (44) : revient sur le chiffre annoncé par Richard Esposito (BN), 500 intervenants formés, sont-ils juste formés ou actifs ? Car de nombreux intervenants ont cessé leur activité.

Richard Esposito (BN) : l'ERJ compte aujourd'hui 376 intervenants formés + des assistants. Environ 50 % d'entre eux sont actifs. C'est la raison pour laquelle il est demandé aux antennes de veiller à ce que les candidats aient une ancienneté dans l'antenne de façon à savoir si la personne prévoit réellement de s'engager après la formation.

Jean-Marc Laulan (65) : aimerait qu'on parle de réglementation plutôt que de préconisations. Jean-Marc se bat chaque jour pour que les routes soient praticables. Aimerait qu'une commission se mette en place pour transformer les préconisations en réglementations car il y a trop d'aberrations aujourd'hui.

Fabien Delrot (BN) : demande qu'on recentre les débats sur les comptes.

Alain Grandsire (34) : demande pourquoi la FEMA ne communique-t-elle pas sur ce qu'elle fait ? Il est dommage de devoir venir aux Assises pour apprendre cela.

Eric Thiollier (SN) : le principal problème de la FEMA est le barrage de la langue. Heureusement, nous avons le privilège d'avoir Alexia Lebreton comme stagiaire au SN, qui effectue ce gros travail de traduction. Ces articles traduits sont publiés sur notre site comme on a pu le constater dernièrement. Une série de textes sur les différentes associations membres de la FEMA est en cours de rédaction.

Sophie Brunette (22) : rappelle à l'assemblée que le sujet du moment porte sur les comptes. Il serait donc heureux qu'on y revienne pour passer aux votes ensuite. Sophie en profite pour remercier Fabrice de cette excellente présentation très claire comme chaque année.

V. Présentation du rapport du Vérificateur aux comptes (VAC)

Richard Esposito fait la lecture des conclusions de Marc Leblanc, VAC, qui n'a pu venir à ces Assises (Cf. annexe)

- Vote des résolutions
- Quorum

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement que si le tiers des antennes ou structures à jour de cotisation sont représentées par au moins un délégué.

A ce jour, la FFMC compte 85 antennes, dont 81 à jour de cotisations et documents, 3 structures et 5 associations adhérentes à jour de cotisations.

Le quorum est donc fixé à 30 antennes, structures et associations représentées par au moins un délégué.

La feuille d'émargement atteste que sont présentes :

- 65 antennes

- 3 structures
- 3 associations adhérentes

Le quorum est atteint.

- Modalités de vote

Le vote a lieu à main levée. Le vote à bulletin secret peut être demandé par un délégué ou un membre du Bureau national.

L'assemblée générale ordinaire statue à la majorité absolue (la moitié des voix plus une) des membres présents ou représentés, comptabilisés en fonction du nombre de bulletins distribués.

- Nombre de bulletins distribués : 157
- La majorité absolue se situe donc à : 80 voix
- Désignation de deux scrutateurs : Chrystel Beis (974) et Sandrine Chauvet (91)
- Vote des résolutions à l'ordre du jour

Résolution n°1

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activités annuel du Bureau national, approuve ledit rapport tel qu'il lui a été présenté.

Pour : 153

Contre : 3

Abstention : 1

La résolution est approuvée.

Résolution n°2

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier annuel du Bureau national, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés.

Pour : 146

Contre : 9

Abstention : 2

La résolution est approuvée.

Résolution n°3

L'assemblée générale donne quitus au Bureau national de sa gestion de l'exercice.

Pour : 148

Contre : 5

Abstention : 4

La résolution est approuvée.

Résolution n°4

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des budgets prévisionnels 2019 et 2020, approuve lesdits budgets.

<i>Pour : 104</i>	<i>Contre : 31</i>	<i>Abstention : 22</i>
-------------------	--------------------	------------------------

La résolution est approuvée.

Résolution n°5

L'assemblée générale, sur proposition du Bureau national, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit 48 067 €, au compte report à nouveau.

<i>Pour : 155</i>	<i>Contre : 1</i>	<i>Abstention : 1</i>
-------------------	-------------------	-----------------------

La résolution est approuvée.

Résolution n° 6

L'assemblée générale ratifie la modification du règlement intérieur tel qu'adopté par le Bureau National le 8 juin 2019.

<i>Pour : 139</i>	<i>Contre : 8</i>	<i>Abstention : 10</i>
-------------------	-------------------	------------------------

La résolution est approuvée.

VI. Présentation visuelle des candidats au Bureau national et aux postes de vérificateurs aux comptes

A ce jour, une candidature reçue, celle de Philippe Stoppacher.

Fabien DELROT (BN) : indique à l'assemblée que s'il existe des candidatures spontanées, les candidats sont priés de se faire connaître.

Deux candidatures spontanées se présentent au Bureau National : celles de Hervé Foulon (71) et Didier Roca (91).

Trois candidatures spontanées aux postes de Vérificateurs aux comptes : celles de Chrystel Beis (974), Patrice Moreaux (74) et Arlette Roca (91).

Présentation visuelle des candidats.

A l'issue de cette présentation, la séance est levée.

A 21h00 se tient l'Assemblée Générale de la FFMC Loisirs

Journée du 9 juin 2019

VII. Présentation et débats – Fil rouge : le respect mutuel des libertés

Introduction par Eric THIOILLIER (SN)

Comment garder son équilibre dans un monde qui change ?

A l'écran : Prospective = Ensemble de recherches concernant l'évolution future des sociétés et permettant de dégager des éléments de prévision.

Je voudrais ici faire mon acte de contrition. Ça fait maintenant la 3ème année consécutive que je vous emmerde à venir vous parler de prospective, d'environnement, des motos de dans 20 ans, de motos électriques, du marché mondial du 2RM dans lequel on s'inscrit, qui influe sur les modèles de motos disponibles ici, en Europe, ou de normes aussi chiantes à lire qu'à combattre etc...

Alors c'est vrai que vous demander de but en blanc ce que vous pensiez des 11 mesures proposées par le gouvernement sur la transition éco du 2RM, comme je l'ai fait aux JTIs, ce n'était peut-être pas la meilleure manière de procéder, en même temps, je ne m'imagine pas défendre une position que je serais le seul à partager.

Donc il faut débattre.

Sauf que, en plus, ce sont des sujets angoissants. Car ils engagent l'avenir de notre passion. Et parce que lorsque l'on parle de l'avenir de la moto, et des motos que l'on pourra conduire dans 20 ans, au vu de la majorité des barbes grisonnantes dans la salle... notre deux-roues de dans 20 ans, il risque surtout de ressembler à une chaise roulante.

Mais Napoléon a dit « gouverner c'est prévoir ». Et Alain Blondel a ajouté que « L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare... »

Donc il faut débattre.

Autant vous dire que quand le bureau national m'a demandé de venir vous présenter ces sujets « prospectifs » sur l'environnement, et l'automatisation croissante des véhicules, je me suis dit « autant aller parler de maltraitance animale à un congrès de la boucherie ». Mais comme je suis un bon petit soldat de la FFMC, (et puis aussi parce que ces sujets m'intéressent et que j'avais des informations à partager avec vous), je me suis exécuté.

Et on a débattu...

Et puis j'ai été surpris. Car si chacun a défendu ses convictions avec vigueur, moi le premier, (en passant au-delà des réactions épidermiques bien compréhensibles), j'ai été agréablement surpris par la teneur des débats, des bonnes idées qui émergeaient, qui ne se limitaient pas à un refus de toute atteinte à nos sacro-saintes libertés, mais prenant en compte une vision globale sur les questions environnementales, et pas seulement de notre petit bout de la lorgnette.

Et nous sommes arrivés à cette 'position de la FFMC sur la TEE' (que vous pouvez retrouver page 19 du rapport d'activité que vous avez dans les mains). J'espère qu'elle vous agréée.

Car la question n'est pas d'imposer une vision écologique des transports, mais de permettre à la FFMC de développer un discours crédible, audible, pour défendre notre passion.

Car face à ce monde qui change, à la montée des enjeux environnementaux, que cela nous plaise ou non, « Il faut penser le changement, et non changer le pansement ». Et penser en termes de solutions.

Car si l'on ne fait pas partie de la solution c'est qu'on fait partie du problème. Et je pense profondément que le 2RM fait partie de la solution.

La parole est donnée à chacun des intervenants.

- Présentation de Bertrand Olivier Ducreux, Ingénieur au service transports et mobilités de l'ADEME – Partage de la route avec les véhicules à assistance avancée à la conduite (Cf. annexe).

- Présentation de Vanessa Cucurullo, Responsable marketing relationnel à la Mutuelle des Motards – L'avis des panélistes de 2Roues Lab sur la transition énergétique et écologique du 2 roues motorisés (TEE du 2RM) (Cf. annexe).

- Présentation de Jean-Luc Mars, Président de la branche moto de la Chambre syndicale internationale de l'automobile et du motorcycle (CSIAM) et Directeur général de Triumph France – Evolution de l'offre du 2RM face aux enjeux de société (Cf. annexe).

VIII. Ateliers

Ateliers co-animés par le Bureau national, le Secrétariat national et la Mutuelle des Motards (AMDM)

Atelier Transition énergétique et écologique du 2RM : quelles propositions de la FFMC ?

Co-animé par Francis Cervellin pour le BN, Eric Thiollier pour le SN, Sandrine Chauvet, Mandataire, Patrick Cazaux et Guillaume CHOCTEAU pour l'AMDM

En présence de Vanessa Cucurullo, Responsable marketing relationnel à la Mutuelle des Motards

Rapporteuse : Elise Lacoste (54)

Le point de départ pour nous est la position de la TEE du 2RM adoptée par le BN lors de la réunion de Bourg en Bresse et accueillie favorablement par la Commission des Coordinateurs.

La position de la FFMC sur la TEE du 2RM conclut sur « la FFMC va formuler des propositions ». L'objectif de cet atelier est donc de réfléchir sur ces propositions qui peuvent couvrir des domaines aussi variés que l'écoconduite, le recyclage, la réparabilité, la conso, etc..., et de les formuler.

Le postulat de départ est que, entre l'annonce du gouvernement sur l'arrêt du moteur thermique en 2040, et le fait que d'ici 20 ans, le pétrole sera probablement devenu tellement cher qu'il faudrait être fou pour le brûler dans une

voiture, tout cela nous oblige (mot tabou chez nous, mais quand même) à nous y préparer et prévoir des alternatives pour pouvoir continuer à rouler sur le long terme et des solutions intermédiaires d'ici là.

Le deuxième élément à prendre en compte sera les résultats du sondage 2Rlab sur le sujet.

Pour la FFMC, le 2RM est justement une solution (véhicule léger, individuel, peu énergivore, économique, etc...), et les préoccupations sociétales croissantes sur l'écologie créent en même temps une opportunité pour promouvoir le 2RM, à la condition de ne pas apparaître comme anti-environnement.

Dans l'idéal, et si les planètes sont bien alignées, on pourrait essayer de lister les critères à partir desquels la FFMC considère une moto comme « écolo-responsable » (conso, réparabilité, recyclabilité, modularité, etc...).

L'écueil sera de ne pas tomber dans la lettre au père Noël de ceux qui veulent une moto de 150ch qui consomme 2l au 100 km et coûte 500 Euros en produisant 0 émissions.

Et donc de bien distinguer :

- la moto qu'on veut,
- la moto qu'on a,
- la moto qu'on peut acheter,
- et la moto "écologique" (en essayant de tomber d'accord sur ce qu'on appelle écologique, ce qui ne va pas être le plus facile non plus).

Les débats sont engagés. Voir restitution de l'atelier en annexe.

Atelier Bruit et respect mutuel des libertés

Co-animé par Michel Ecochard et Richard Esposito pour le BN, Didier Renoux et Valérie Louyot pour le SN, Pierre-Henri Marchand, Mandataire

Christophe TURSAN et Bernard Frayssinhes pour l'AMDM

En présence de de Jean-Luc Mars, Président de la branche moto de la CSIAM et Directeur général de Triumph France

Rapporteurs : Gilles Palazot (PPC et GMC), Vincent Oudinet (06), Pierre-Henri Marchand (43 et mandataire)

- Explications sur la méthode de mesure du bruit (et les chiffres portés sur la carte grise)
- Retour sur le sondage de la FEMA sur le bruit (octobre 2018) et vision européenne
- Un nouveau prétexte à un contrôle technique ?
- Position des constructeurs

Le bruit ne fait pas de bien, le bien ne fait pas de bruit ! (proverbe provençal)

Il est très difficile ? voire impossible pour nous de défendre ces excès de bruit, car socialement, la liberté de faire du bruit se fait au détriment de la tranquillité d'autrui. Il est communément admis qu'en milieu urbain, un 2RM avec pot full barouf peut empêcher le sommeil de dizaines de milliers de personnes. Et comme statutairement, la FFMC défend le respect mutuel...

Bref, pour le monde du deux-roues, l'adage pour vivre heureux, vivons cachés pourrait être adapté en « pour vivre heureux, vivons discrets ».

Les débats sont engagés. Voir restitution de l'atelier en annexe.

Atelier Nouvelles mobilités et nouvelles technologies

Co-animé par Céline Aubrun et Frédy Guilbert pour le BN, Marc Bertrand pour le SN, France Wolf, Mandataire, Virginie Nayl, Bertrand Nelva Pasqual et Antoine Stafelli pour l'AMDM

En présence de Bertrand Olivier Ducreux, Ingénieur au service transports et mobilités de l'ADEME Rapporteurs : Sophie Brunette (22) et Pascal Maze (37)

- Véhicules à délégation de conduite

Pour l'automobile, il y a des prospections pour les véhicules autonomes (plus ou moins réalistes dans un contexte de forte concurrence industrielle), en distinguant bien les voitures personnelles pour particuliers et les voitures en « flotte partagée » mise en œuvre par des opérateurs de la mobilité numérique, les navettes de transports de personnes sur des parcours prédéfinis et les projets de fret routier par « platooning » (trains de camions autoguidés derrière un véhicule leader).

Cela implique des systèmes de transmissions d'info numériques de véhicule à véhicule, de véhicule à l'infrastructure et de l'infrastructure aux véhicules, autant pour des questions de sécurité routière que pour des questions de régulation du trafic.

- Engins de déplacement personnels (EDP)

Pour les EDP, ça concerne surtout la problématique des déplacements urbains, avec l'arrivée des trottinettes électriques qui posent beaucoup de problème de coexistence en ville avec les autres usagers, ainsi que des vides de réglementation.

- Et la moto, et plus généralement les 2RM dans tout ça ?

C'est toute la question ! On sait que la moto ne peut pas être automatisée comme une voiture (même si c'est techniquement possible comme l'ont montré Honda et BMW avec des motos capables de rouler toutes seules, sans conducteur, mais c'est juste un défi technologique car une moto sans personne dessus, ça ne sert à rien !)

Déjà en ce moment, les motos peuvent être plus ou moins équipées de systèmes d'aides à la conduite » (ADAS), elles peuvent communiquer électroniquement avec d'autres véhicules de leur environnement de conduite (signaux d'approches, alarmes de rapprochement – distance de sécurité, anti-patinages actifs selon adhérence de la route, etc...)

Reste la question de la sur-confiance du conducteur qui sait qu'il bénéficie de système de « sécurité » pouvant l'amener à abaisser sa vigilance (homéostasie du risque, plus on se croit en sécurité, plus on relâche sa vigilance et on se met, sans s'en rendre compte, en danger).

Les débats sont engagés. Voir restitution de l'atelier en annexe.

IX. Restitution des ateliers en plénière

Voir restitutions ateliers en annexes.

A 18h00 se tient l'Assemblée de l'Association pour la formation des motards (AFDM)

Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2019

X. Débats actus

Fabien Delrot prend la parole pour laisser place aux débats portant :

- sur les ateliers de la veille
- sur les actualités, notamment les Zones à faible émission (ZFE), les modes d'actions de la FFMC en s'appuyant entre autres sur l'expérience des gilets jaunes et le manque d'efficacité des manifs, le lobbying de la FFMC auprès des députés qui a fonctionné, la désobéissance civile
- l'adhésion des jeunes

Pascale Boutet (44) : le compte rendu de l'atelier portant sur les nouvelles mobilités lui semble incomplet. Il manque les sujets suivants qui ont été abordés : notion de responsabilité en cas d'accident liée à l'usage de véhicules dits autonomes, les aides à la conduite, les engins de déplacements personnels. Comment ~~mais~~ la responsabilité de l'humain peut-elle être engagée en cas d'accident si l'humain est remplacé par la machine ?

Céline Aubrun (BN) : les rapporteurs ont peu de temps pour faire la restitution, et la font du mieux qu'ils peuvent. Il est difficile dans ce cas d'avoir un compte rendu exhaustif. Le BN étudiera pour l'année prochaine la possibilité de laisser plus de temps aux rapporteurs pour la rédaction d'un compte rendu.

Monique Stotz (06) : a vu des reportages sur les villes les plus polluées. ~~Celui~~ Ceci a donné envie à la FFMC06 de faire un communiqué de presse rappelant que la moto était une solution à la pollution et aux embouteillages. L'antenne profite des Assises pour évoquer le sujet et poser la question de savoir si cela peut être une bonne idée.

Fabien Delrot (BN) : bien entendu, le National fera ce communiqué de presse et tiendra les antennes informées.

Didier Grison (72) : demande quel est l'avenir du permis de conduire avec le véhicule autonome.

France Wolf (Mandataire CNSR / CSER) : répond que les véhicules assistés nécessitent également une formation. Les élèves apprennent par exemple à se servir du limiteur de vitesse, du régulateur, etc...

Elise Lacoste (54) : vient aux nouvelles quant à l'étude annoncée lors des dernières JTI sur les émissions de polluants des motos.

Eric Thiollier (SN) : informe l'assemblée que l'ADEME a prévu de mener une étude sur la norme Euro 4 en termes d'émission de polluants. Une amélioration très sensible est attendue et devrait valoriser la moto.

Gilles Guérin (47) : a l'impression que nous sommes dans un politiquement correct total par rapport à la mise en place du 80 km/h, qu'il n'y a plus rien à faire pour éradiquer cette mesure. Demande ce que le BN propose aux antennes pour agir au niveau de leur département pour rétablir le 90 km/h. Ajoute qu'il s'agit d'un des problèmes qui fait qu'on a besoin d'adhésions.

Fabien Delrot (BN) : rappelle que des échanges sur le sujet ont eu lieu sur la liste des coordinateurs. Le 80 km/h a été mis en place. Des décisions ont été prises pour laisser la main aux départements. Au vu du peu de succès de notre manif du 30 juin 2018, il est très difficile de relancer ce type d'action. Toutefois, les antennes ont la possibilité d'agir auprès des députés de leur département.

Marc Bertrand (SN) : souligne le fait que les courriers envoyés par la FFMC aux députés et sénateurs ont pesé dans la décision d'Edouard Philippe qui a fini par donner la main aux départements.

Marie-Christine Mathieu (79) : fait partie d'un milieu écolo dans lequel la moto a très mauvaise presse. Ce serait bien de faire quelque chose pour améliorer l'image de la moto. Pollution et bruit générée par des motards qui utilisent la moto pour les loisirs. Durant les Assises, est-il envisageable d'utiliser des gobelets recyclables ? D'autre part, concernant les gilets jaunes, les seuls motards que Marie-Christine a vus aux ronds-points sont ceux du groupe Colère.

Didier Renoux (SN) : précise que si la moto a mauvaise presse, c'est lié à ce que la presse veut bien publier. La FFMC rédige des communiqués de presse, a des relations régulières avec la presse. Mais quand on a en face des gens qui ne veulent pas entendre nos arguments, il n'y a pas grand-chose à faire.

Anaïs Le Coroller (973) : trouve qu'on ne parle pas beaucoup des DOM TOM. En Guyane, les motards ont également mauvaise presse, et sont stigmatisés par les médias. Anaïs voudrait savoir comment il est possible de redorer le blason des motards trop souvent considérés à tort comme responsables d'accidents. En Guyane, il n'y a qu'une route. Est-il possible de demander que le panneau 90 remplace le panneau 80, spécifiquement pour la Guyane ?

Fabien Delrot (BN) : conçoit que les Guyanais se sentent isolés, mais que ce soit dans les DOM TOM ou en métropole, la problématique est la même. La meilleure solution est le lobbying.

Jean-Michel Sénéchal (34) : requalifie ces Assises de Jurassises Parc. Jean-Michel trouve ces Assises très décevantes car il y a été question d'écologie et de motos électriques. Ces sujets auraient eu davantage leur place aux JTI. Il aurait aimé qu'on y parle de militantisme, du 80km/h et des stratégies à mettre en place pour lutter contre cette mesure, et des problèmes liés aux voiries en piteux état.

D'autre part, concernant le problème des adhésions en forte diminution :

- 1- Parmi les causes de cette diminution, le positionnement par rapport aux Gilets jaunes (GJ), et c'est une bonne chose que le BN ait fait son mea culpa car de nombreux motards en colère font partie des GJ.
- 2- Il faudrait décider une fois pour toutes si nous faisons ou pas des opérations avec les forces de l'ordre. Certaines antennes le font et s'affichent sur les réseaux sociaux. Difficile ensuite d'obtenir des adhésions.
- 3- Certains motards ont été verbalisés à la volée lors de manifestations. Quand on demande à l'antenne pourquoi elle a laissé faire, l'antenne répond que la manifestation n'avait pas été déclarée.
- 4- Jean-Michel, bien que pas raciste ni homophobe, trouve regrettable que certains membres du BN s'affichent politiquement contre le Rassemblement national (RN) car un Cadre de la FFMC doit rester apolitique. Jean-Michel a été froissé de voir le logo de la FFMC aux couleurs de Lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT). Tout n'incite pas à faire adhérer.

Fabien Delrot (BN) : rappelle que la FFMC a des valeurs, dont il est fait mention à l'article 4 de nos statuts, et invite l'assemblée à le relire. La FFMC n'est donc pas apolitique, la FFMC fait de la politique tous les jours. En revanche, elle ne fait pas de politique partisane.

Concernant les GJ, quelques antennes ont mené des actions. Un mail a été envoyé aux antennes pour en connaître les résultats, mail resté sans réponse.

Quant au travail avec les forces de l'ordre, le BN conseille les antennes de ne pas travailler avec les forces de l'ordre, mais ne peut le leur interdire. Le National ne fait pas d'ingérence dans les antennes, sauf si l'antenne fait quelque chose de contraire aux statuts. Pour les GJ, le BN a pris position, mais certaines antennes ont tout de même rejoint les GJ.

Eric Thiollier (SN) : revient sur l'expression « Jurassises ». Sur le choix des thématiques développées hier, il est évident que la FFMC se tourne vers l'avenir, car si nous voulons attirer des jeunes, il est important de parler des jeunes.

Sur les 80 / 90, c'est drôle que l'intervention auprès des conseils départementaux soit évoqué maintenant car pour rappel le National a proposé sur la liste des coordinateurs une intervention auprès des députés pour appuyer cet amendement qui permette aux conseils départementaux de rétablir la vitesse à 90 km/h là où c'est possible. Le National s'est alors heurté à un refus des antennes qui ont bien voulu répondre, disant qu'il était hors de question d'appuyer un tel amendement et qu'il fallait faire rétablir le 90 km/h partout. Et finalement certains reviennent aux Assises en disant qu'il faudrait intervenir auprès des conseils départementaux. Eric s'en dit ravi, et c'est ce que va faire le National.

Sylvie Delrot (73) : n'est pas d'accord sur le fait que la FFMC ait perdu son ADN. Nous sommes militants chaque jour, et si nous n'avions pas cette fibre-là, nous ne passerions pas chaque week-end de Pentecôte dans une salle de réunion. D'autre part, il est temps d'évoluer. Nous parlons de jeunes, d'écologie, il semble nécessaire de penser de façon plus globale, moins individualiste. Sylvie aimerait qu'on revienne sur les Zones à faibles émissions (ZFE) car c'est la priorité. En effet, les ZFE nous empêcheront de rouler, il ne sera plus seulement question de rouler à 80 ou 90 km/h. On ne peut plus manifester comme on le fait actuellement avec des thèmes pour la sauvegarde de l'environnement tout en faisant du bruit. Sylvie est venue aux Assises pour avoir des outils pour mener des actions porteuses de messages positifs, notamment à destination des jeunes, et médiatiquement porteuses. Les ZFE, sont pour Sylvie, le problème le plus important en termes d'atteinte aux libertés.

Marc Bertrand (SN) : plussoie. Marc rappelle que ces interdictions de rouler concernent les vieilles motos, pas les plus récentes, et certaines zones géographiques. Tout le monde ne se sent donc pas concerné. Pourtant, ce qui est essentiel, c'est de défendre notre liberté de rouler où l'on veut quand on veut. La priorité des débats est effectivement le sujet des ZFE qui s'étendent dans toutes les grandes villes. Pour cela, nous pouvons contacter nos élus, en indiquant que la moto est une solution, pas une pollution. De plus, la mise en place de ZFE est une mesure anti-sociale. Les antennes connaissent les arguments.

Denis Chaimbault (44) : pense que la mesure de retour en arrière sur quelques portions de routes est une gesticulation politique avant les élections européennes. Si nous organisons une manifestation le week-end précédant le 1^{er} juillet, il n'y aurait sans doute pas grand monde, comme le week-end du 1^{er} juillet 2018. Mais d'autres actions sont possibles. Chaque antenne peut s'emparer du sujet et mettre en place des actions. Par exemple, une nuit debout, une balade au départ de la préfecture avec pique-nique et pauses pipi devant les panneaux 80, en présence de la presse. Mettre en avant les propositions de la FFMC (information, prévention, pédagogie).

France Wolf (54) : indique que l'antenne 54 ne voit pas d'intérêt à fêter le 1^{er} anniversaire des 80 en faisant des manifs, d'autant que LE sujet, c'est les ZFE. France rappelle que la FFMC a fait une manif d'un nouveau genre il y a une quinzaine de jours, et obtenu le retrait d'un amendement en 4 jours, celui portant sur l'obligation pour les motards de porter des gilets jaunes. C'est une victoire qui a été remportée grâce aux mails envoyés par les antennes aux députés et par le national au Délégué interministériel de la sécurité routière (DISR).

France ajoute un message à destination de Jean-Michel Sénéchal (34) concernant les antennes qui travaillent avec les forces de l'ordre et les gilets jaunes. C'est la même chose, c'est-à-dire que le National dit des choses, et les antennes en font ce qu'elles veulent. Ce que l'antenne 34 a fait par rapport aux gilets jaunes, c'est ce que d'autres antennes ont fait avec les forces de l'ordre.

Fabien Delrot (BN) : rappelle que nous parlons de deux choses distinctes : les 80km/h et les ZFE. Au contraire des 80km/h, les ZFE constituent une interdiction de rouler, c'est donc le sujet prioritaire aujourd'hui car cela signifie « laisser nos motos dans nos garages ». De plus, évitons de faire des manifs qui ne sont pas très suivies.

Marc Bertrand (SN) : rappelle que les ZFE sont mises en place sous couvert de mesure de protection de l'environnement, ce à quoi nous répondons que la moto est une solution, pas une pollution.

Même si nous ne nous opposons pas au 80 km/h pour des raisons écologiques, mais en refus de la politique de sécurité routière que nous trouvons inadaptée, dans l'esprit du grand public nous nous opposons aux ZFE parce que la moto ne pollue pas, et disons en même temps que nous voulons continuer à rouler à 90 km/h. Cette dualité est incompréhensible pour le grand public.

Fabien Delrot (BN) : indique qu'il a discuté avec plusieurs jeunes présents hier. Il apparaît que les 80 km/h est un combat de vieux et que les ZFE sont un combat de jeunes. Fabien soumet cela à la sagacité de l'assemblée.

Jean-Louis Ferrand (11) : en réponse à Jean-Michel Sénéchal (34), déclare que son antenne mène des actions avec la gendarmerie. Mais c'est bien l'antenne qui pilote, la gendarmerie n'a pas son mot à dire, et c'est sans doute le cas dans de nombreuses antennes.

France Wolf (54) : rappelle que ce qui avait été décidé à l'époque était que les antennes fassent en fonction de ce qui se passe sur le terrain, mais d'éviter de publier des photos sur les réseaux sociaux.

Sophie Brunette (22) : rappelle que la FFMC se réclame de l'économie sociale et solidaire, et souhaiterait qu'à ce titre nous veillions à cuisiner des produits locaux, plutôt qu'industriels. Sophie veut bien participer à cette réflexion. En cela, aussi, nous devons être cohérents.

Frédéric Fournier (32) : regrette, au vu des ateliers du samedi, que la FFMC parte battue d'avance par rapport au 80km/h et aux mesures nous amenant à adopter le véhicule électrique. D'autre part, Frédéric a un fils qui passe son permis moto et ne voudrait pas d'une moto électrique. C'est un jeune qui a des valeurs écolos, mais il a envie de liberté. Le message de la FFMC doit être celui-ci : « laissez-nous la liberté de rouler à moto partout où nous avons envie de le faire ».

Francis Compère (79) : pense que la mesure des 80km/h concerne tout le monde, autos, motos et autres. La baisse de la vitesse engendre des inattentions, il est donc important de lutter contre cette mesure.

Pascale Boutet (44) : souligne que la mesure des ZFE n'est pas la seule qui nous empêche de rouler, il y a également la multiplication des zones piétonnières par exemple. Il serait positif et constructif d'avoir une coordination au niveau national sur les infrastructures. Aujourd'hui, la FFMC 44 fait du lobbying par courrier, qui permet de faire bouger les choses.

France Wolf (mandataire CSNR / CSER) : rappelle que la FFMC siège au Conseil national de la sécurité routière (CNSR) dans une commission intitulée Véhicules, technologies innovantes et infrastructures (VTII). Le sujet des infrastructures a été traité avec une recommandation qui n'a pas encore votée pour le moment car pas de plénière fixée pour le moment. Il y avait une mandataire sur le sujet il y a 5 ou 6 ans, mais il n'est plus là. On aurait besoin de remontées d'informations de la part des antennes vers le National. Par ailleurs, un groupe de travail a été mis en place avec la Mutuelle. France laisse la parole au BN sur ce sujet.

Céline Aubrun (BN) : confirme que les retours des antennes sont essentiels pour le National, notamment sur les opérations Motard d'un jour. Quelles que soient les actions, il est important que les antennes remontent les infos au National pour qu'il puisse en faire quelque chose.

Alain Stotz (06) : revient sur l'intervention de Jean-Michel Sénéchal (34). Alain trouve que c'est bien d'avoir des Jean-Michel. Nous sommes souvent d'accord sur les buts, mais parfois pas du tout d'accord sur les moyens de les atteindre. Nombreux sujets : ZFE, les 80 km/h, les infrastructures. Dans les Alpes Maritimes, les élus s'opposent aux 80 km/h et aux ZFE, il est donc difficile de mobiliser les adhérents. Et une manif qui ne rassemble que très peu de gens est contre-productive. En revanche, un entretien avec le préfet a été beaucoup plus efficace.

Vincent Oudinet (06) : demande au BN s'il s'est posé la question de savoir pourquoi peu de jeunes adhèrent à la FFMC. Pour les jeunes, la FFMC ne fait rien d'autre que des manifestations. La FFMC a perdu le combat contre les plaques, contre le 80, les jeunes ne voient donc pas l'utilité d'adhérer. Vincent suggère par ailleurs d'organiser pour les prochaines Assises un atelier pour les jeunes pour qu'ils puissent échanger sur leurs motivations.

France Wolf (mandataire CSNR / CSER) : déplore un probable problème de communication car la FFMC n'a pas perdu les combats contre-les plaques et le 80.

Jacques Ferrand (76) : trouve que le fait de manifester à moto contre les ZFE n'est pas très productif. L'antenne 76 a émis l'idée de prendre les transports en commun habillés en motards, envisage de participer au test de mobilité comparatif proposé par la FEMA et de communiquer dessus. Jacques ajoute que le lobbying par mail fonctionne très bien. Enfin, Jacques appuie la demande de Vincent d'organiser un atelier « Jeunes », il est important d'aller à leur rencontre pour savoir ce qu'ils pensent.

Fabien Delrot (BN) : confirme que la FFMC se doit effectivement d'écouter les jeunes. Cite en exemple ce qui s'est passé hier lors d'un atelier, où l'on n'a pas laissé s'exprimer une jeune de 21 ans. Ce genre de comportement est inadmissible.

Christophe Boulais (64) : indique que même si le travail fait concernant les infrastructures (relevés de points noirs) représente un gros travail, notamment avec les élus, cela a un impact positif. Il faut également mettre en avant ERJ qui est une porte d'entrée pour les jeunes.

Par ailleurs, concernant le guide du CEREMA, le problème est que ce n'est qu'un guide de recommandations et certains élus prennent plaisir à le rappeler. Il faudrait que ces recommandations se transforment en obligations.

France Wolf (mandataire CSNR / CSER) : rappelle que la recommandation est votée, mais tant qu'il n'y aura pas de plénière, il n'y aura pas d'application.

Didier Renoux (SN) : insiste sur l'intérêt de communiquer positivement. Les ZFE permettent par exemple de manifester POUR la moto. Didier invite à cesser de se positionner en refuseurs.

Marc Bertrand (SN) : ajoute que les plus impactés par les ZFE sont les gilets jaunes qui ont manifesté durant des mois. Les mesures prises au nom d'une écologie punitive sont en fait des mesures anti-sociales. Marc rappelle que nous parlons des ZFE depuis 2011, et que les antennes ont toute la documentation nécessaire pour aborder les élus sur le sujet. C'est l'occasion de mettre en œuvre la convergence des luttes.

PAUSE

Fabien Delrot (BN) : indique à l'assemblée qu'une résolution portant sur l'adhésion des jeunes n'a pas été présentée dans les délais impartis. Pour autant, nous allons évoquer le sujet.

Fabien informe l'assemblée qu'une étude interne a été faite concernant les adhérents de moins de 26 ans. La pyramide des âges à la FFMC montre que 56 % des adhérents ont plus de 55 ans. Les moins de 26 ans ne représentent que 1,8 % des adhérents. Entre parenthèse, lors de la campagne d'adhésion, certains ont justifié leur non réadhésion par leur départ en retraite... Le renouvellement des générations est également une difficulté à la FFMC ; le BN souhaite étudier avec les antennes la possibilité d'offrir l'adhésion de plein droit aux jeunes de moins de 26 ans. Cela concernerait une centaine d'adhérents. Fabien demande à l'assemblée si elle souhaite voter sur cette proposition.

Eric Thiollier (SN) : il **serait utile** d'échanger les bonnes idées pour attirer les jeunes sur la liste des coordinateurs, et cela serait plus productif que de se servir de la liste des coordinateurs pour s'envoyer des missiles.

Manuel Castella (31) : précise qu'il a 24 ans. Il a commencé à pratiquer la moto alors qu'il était étudiant. Il a dû attendre de travailler avant de pouvoir payer sa cotisation. Il pense donc que cette mesure pourrait aider à relancer la FFMC.

Fabien Delrot (BN) : redemande à l'assemblée si elle souhaite voter, et recueille son approbation.

Eric Thiollier (SN) : précise que le vote ne porte pas sur des modalités précises de mise en œuvre mais sur le principe général d'offrir l'adhésion aux jeunes.

Deux scrutateurs se proposent : Sandrine Chauvet (91 et mandataire ERJ) et Chrystel Beis (974)

Fabien Delrot (BN) : rappelle la proposition émise par le BN : le BN souhaite étudier avec vous la possibilité d'offrir l'adhésion de plein droit à tous les moins de 26 ans avec une proposition lors des Assises de 2020.

Il est procédé au vote :

Nombre de bulletins distribués : 141

Pour : 114

Contre : 8

Abstentions : 6

La proposition est acceptée.

XI. Election des vérificateurs aux comptes (VAC)

Présentation des candidats aux postes de VAC

- Chrystel Beis (974) : ne peut pas faire grand-chose en termes de participation à des commissions en raison de l'éloignement. En revanche, le travail du VAC est tout à fait faisable par internet.

- Patrice Moreaux (74) : est à la FFMC depuis 6 ou 7 ans. C'est bien volontiers qu'il donnera un coup de main car cela est nécessaire pour qu'une association fonctionne correctement.

- Arlette Roca (91) : est depuis de nombreuses années à la FFMC, a donné beaucoup, et donc va donner un peu plus encore. Arlette sait que Marc Leblanc attend la relève depuis des années, et a envie de donner ce coup de main.

- Modalités de vote

Le vote a lieu à main levée. Le vote à bulletin secret peut être demandé par un délégué ou un membre du Bureau national. L'assemblée générale ordinaire statue à la majorité simple des membres présents ou représentés, comptabilisés en fonction du nombre de bulletins distribués. En cas d'égalité entre plusieurs candidats, le candidat

élu est celui qui a obtenu le moins de voix « contre ». Si l'égalité perdure, le mandat est attribué au candidat qui adhère, en continu, depuis le plus longtemps.

Les règles du quorum sont respectées.

- Nombre de bulletins distribués : 141
- Désignation de deux scrutateurs : Sandrine Chauvet (91) et France Wolf (54)
- Vote

Résolution n° 7

L'assemblée générale nomme Chrystel Beis vérificateur aux comptes jusqu'à l'assemblée générale 2020 et la charge de faire un rapport sur les comptes 2019 de la fédération et de ses antennes.

<i>Pour : 130</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>
-------------------	-------------------	-----------------------

Chrystel Beis est élue au poste de vérificateur aux comptes.

Résolution n° 8

L'assemblée générale nomme Patrice Moreaux vérificateur aux comptes jusqu'à l'assemblée générale 2020 et le charge de faire un rapport sur les comptes 2019 de la fédération et de ses antennes.

<i>Pour : 132</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 1</i>
-------------------	-------------------	-----------------------

Patrice Moreaux est élu au poste de vérificateur aux comptes.

Résolution n° 9

L'assemblée générale nomme Arlette Roca vérificateur aux comptes jusqu'à l'assemblée générale 2020 et la charge de faire un rapport sur les comptes 2019 de la fédération et de ses antennes.

<i>Pour : 130</i>	<i>Contre : 1</i>	<i>Abstention : 1</i>
-------------------	-------------------	-----------------------

Arlette Roca est élue au poste de vérificateur aux comptes.

XII. Élection des membres du Bureau national.

3 mandats arrivent à échéance, sans demande de renouvellement : ceux de Christelle Audigier, Francis Cervellin et Michel Ecochard.

2 mandats sont restés vacants au cours de l'année écoulée.

Donc, au total 5 postes sont à pourvoir :

- 3 mandats de 3 ans
- 2 mandats de 2 ans

Trois candidatures :

- Hervé Foulon (71) qui a le soutien de son antenne
- Didier Roca (91) qui a le soutien de son antenne
- Philippe Stoppacher (13) qui a le soutien de son antenne

Chacun vient présenter sa candidature à la tribune.

Hervé Foulon (candidature spontanée le samedi) :

Issu de l'antenne 71 après un passage au CA de la 03, souhaite venir au BN car partage les valeurs de la FFMC, et avec ce qu'il risque de nous arriver, nous avons besoin de nous serrer les coudes. Il reconnaît avoir moins d'expérience que les autres membres et que cela risque d'être compliqué pour lui.

Questions de la salle :

France Wolf (54) : demande pourquoi Hervé a quitté la 03

Hervé Foulon : invoque des raisons familiales

Pierre-Henri Marchand (43) : interroge Hervé sur son parcours à la FFMC, quels sont les dossiers sur lesquels Hervé s'est impliqué et sur lesquels il souhaite s'impliquer au sein du BN.

Hervé Foulon : répond qu'il n'est pas à la FFMC depuis très longtemps (2016 ou 2017), est passé de la 03 à la 71, n'a pas eu beaucoup de dossiers, hormis la participation à l'organisation de manifs contre le 80. Hervé rappelle qu'il n'a pas autant d'expérience que beaucoup ici présents. Avant de savoir sur quels dossiers, il peut s'investir, Hervé voudrait d'abord savoir comment fonctionne le BN, et souhaite mettre son temps et son énergie à la disposition de celui-ci.

Jacques Barac (30) : remercie Hervé de sa candidature et lui demande, étant donné le caractère spontané de sa candidature, si son antenne le soutient dans sa démarche, et lui souhaite bon courage.

Fabien Delrot (BN) : répond que le BN a bien reçu le soutien de l'antenne de Hervé.

Bruno Laumenerch (32) : demande à Hervé sur quelle moto il roule et s'il respecte le 80 km/h.

Hervé Foulon : a une vieille moto de 1976, et respecte le 80 en ville.

Guillaume Chocteau : lui demande comment il voit la FFMC dans 10 ans et la moto dans 10 ans.

Hervé Foulon : concernant la FFMC dans 10 ans, il ne sait pas. Concernant la moto, la perspective d'avoir un tambour de machine à laver sous le réservoir ne lui plaît pas trop, mais ce sera peut-être rigolo, il ne sait pas.

Elise Lacoste (54) : lui demande ce qu'il l'a décidé à se présenter spontanément.

Hervé Foulon : indique que cela lui trottait dans la tête, mais n'osait pas le faire. Hervé a discuté ce samedi avec Eric Thiollier. Et il se dit parfois surpris de voir des scuds partir en direction du BN, il veut essayer de comprendre pourquoi

ce n'est pas toujours facile. Mais c'est rassurant de voir qu'il y a des gens qui ne sont pas toujours d'accord, cela prouve que c'est quelque chose de démocratique.

Ronan Morvan (29) : demande à Hervé s'il a une idée pour faire venir les jeunes à la FFMC.

Hervé Foulon : répond que ce n'est pas facile de trouver l'idée. Il a lui-même une fille qui fait de la moto, qui a été adhérente de la 03, mais ne participait à aucune réunion, trouvant la FFMC ringarde. Hervé ne sait pas comment nous pouvons faire, et là est le problème.

Didier Roca (candidature spontanée le samedi) :

Didier est coordinateur de la FFMC 91 depuis longtemps, membre fondateur de la mutuelle, et membre du bureau de Handicap motards solidarité (HMS). Didier invite l'assemblée à lui poser des questions.

Questions de la salle :

Marie-Christine Mathieu (79) : demande à Didier s'il a préparé sa succession au poste de coordinateur au sein de la FFMC 91.

Didier Roca : répond par l'affirmative. Il a accompagné le coordinateur adjoint depuis 3 ans, ainsi que le bureau de façon à ce qu'il soit prêt.

Ronan Morvan (29) : demande à Didier s'il a une idée pour faire venir les jeunes à la FFMC.

Didier Roca : pense que c'est aux jeunes qu'il faut poser la question. Ont-ils envie de venir. Pour sa part, il a deux jeunes à la maison, deux filles. La première a 30 ans, et est à la FFMC depuis l'âge de 20 ans. La deuxième a 20 ans qui fait de la moto en tant que passagère. Si elle avait été là, elle vous aurait donné sa vision.

Pierre-Henri Marchand (43) : interroge Didier sur les dossiers sur lesquels il souhaite s'investir.

Didier Roca : souhaiterait s'investir sur les dossiers Relais Calmos car il a acquis un savoir-faire sur le sujet à la 91. Quant aux autres dossiers, il est ouvert à tout, il prendra ce qu'on lui proposera. Didier pense avoir suffisamment d'expérience pour pouvoir traiter tous les dossiers.

Pascal Maze (37) : a vu Didier voter contre sa femme lorsqu'elle s'est présentée au poste de VAC. Didier est-il pour la parité hommes / femmes au sein de la FFMC ?

Didier Roca : à la maison, ils parlent FFMC, mangent FFMC, dorment FFMC... Didier est bien évidemment pour la parité.

Nathalie Laumenerch (32) : demande à Didier en quoi il roule et s'il respecte le 80 km/h.

Didier Roca : répond qu'il respecte bien sûr le 80 km/h car il roule en Mash 49.9. Non, en fait il a deux grosses motos, une rouge et une bleue, fait de la moto depuis l'âge de 14 ans et n'a jamais respecté les limitations de vitesse.

Chrystel Beis (974) : demande à Didier quelles compétences il peut amener au BN.

Didier Roca : aujourd'hui, Didier est chef d'entreprise. Il a géré des salariés, il a été tourneur fraiseur, il a géré de la main d'œuvre étrangère, pas facile mais très enrichissant. De plus, en étant au sein du Mouvement et sur le terrain depuis longtemps, il a acquis pas mal d'expérience.

Philippe Stoppacher (candidature reçue par courrier avant les Assises) :

Espère que tout le monde a lu sa lettre de candidature. Philippe invite l'assemblée à lui poser des questions.

Questions de la salle :

Pascal Maze (37) : suppose que Philippe a une vue générale de la FFMC, ou bien il est jeune, candide et a envie d'apprendre ?

Philippe Stoppacher : répond que cette décision a été mûrement réfléchie, négociée en antenne et au sein de sa famille. Il a un mandat syndical et se demandait si les deux fonctions étaient compatibles. Aujourd'hui, il sait que c'est

compatible. Philippe a été coordinateur de la FFMC 13 pendant plus de 7 ans, il a passé le flambeau à la dernière AG, il a assisté à des réunions de BN, connaît beaucoup de gens au BN, donc sait où il met les pieds. Par ailleurs, il a intégré un collectif similaire. Au sein de la FFMC 13, Philippe avait en charge les relations presse, les infrastructures, et les relais calmos en binôme. Au sein du BN, il ne choisira pas lui-même les dossiers sur lesquels il s'investira, mais travaillera avec le collectif sur les dossiers qu'on lui attribuera.

Francis Cervellin (84) : a un souci avec la candidature de Philippe. Francis annonce déjà à Philippe qu'il aura le dossier Stop Vol car c'est traditionnellement le dernier arrivé qui en hérite. Le souci rencontré avec cette candidature est que cela fera deux Marseillais à la tribune.

Gilles Palazot (PPC) : sa question s'adresse aux 3 candidats. Sur quels mandats postulent-ils, 2 ou 3 ans ?

Philippe Stoppacher : tout dépendra du mandat qui lui sera attribué par le collectif.

Hervé Foulon : partage l'avis de Philippe.

Didier Roca : souhaite un mandat de 3 ans.

Bruno Laumenerch (32) : demande à Didier ce qu'il a voté à la résolution n° 1.

Philippe Stoppacher : répond qu'il a voté contre, conformément à la volonté exprimée par la majorité à la FFMC 13. A titre personnel, il aurait voté pour.

Quelqu'un qui ne s'est pas présenté : demande à Philippe en quoi il roule, et s'il n'a pas peur d'aller voir un match au parc des princes.

Philippe Stoppacher : répond qu'il roule en V-Strom 1000, et qu'il évitera d'aller au parc des princes car il n'est pas suicidaire.

Ronan Morvan (29) : demande à Philippe s'il a une idée pour faire venir les jeunes à la FFMC.

Philippe Stoppacher : pense que le problème de l'engagement des jeunes dépasse le cadre de la FFMC. On ressent un certain désintérêt pour la défense du bien commun. Il n'empêche qu'il faudra réfléchir à cela.

Il est temps de passer aux votes.

- Modalités de vote

Le vote a lieu à main levée. Le vote à bulletin secret peut être demandé par un délégué ou un membre du Bureau national.

L'assemblée générale ordinaire statue à la majorité simple des membres présents ou représentés, comptabilisés en fonction du nombre de bulletins distribués.

En cas d'égalité entre plusieurs candidats, le candidat élu est celui qui a obtenu le moins de voix « contre ». Si l'égalité perdure, le mandat est attribué au candidat qui adhère en continue depuis le plus longtemps.

- Nombre de bulletins distribués : 141
- Désignation de deux scrutateurs : Sandrine Chauvet (91) et France Wolf (54)
- Vote

Résolution n° 10

L'assemblée générale élit Hervé Foulon au Bureau National.

Pour : 109

Contre : 6

Abstention : 15

Hervé Foulon est élu au Bureau National.

Résolution n° 11

L'assemblée générale élit Didier Roca au Bureau National.

Pour : 130

Contre : 1

Abstention : 2

Didier Roca est élu au Bureau National.

Résolution n° 12

L'assemblée générale élit Philippe Stoppacher au Bureau National.

Pour : 120

Contre : 9

Abstention : 5

Philippe Stoppacher est élu au Bureau National.

Les 4 autres membres du Bureau national poursuivent leur mandat en cours. Il s'agit de :

- Céline Aubrun
- Fabien Delrot
- Richard Esposito
- Frédy Guilbert

Résolution n° 13

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de mise en œuvre, de publicité ou autres, résultant des résolutions votées.

Pour : 132

Contre : 0

Abstention : 1

La résolution est approuvée.

Discours de clôture par Fabien Delrot (Cf. annexe)

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Procès-verbal rédigé le 28/06/19

Fabien DELROT
Coordinateur national

